



Elections européennes : 10 enjeux pour la culture

Réponses de la liste La France Insoumise

La protection des actifs stratégiques culturels

L'Europe est riche de sa création, elle l'est aussi de son patrimoine audiovisuel, cinématographique, musical, littéraire, graphique... Pour la première fois, en 2022, la France a convaincu ses partenaires européens d'inscrire le concept « d'actifs stratégiques culturels » et d'insister sur la nécessité d'en assurer la protection afin de garantir une souveraineté culturelle sur les œuvres produites et créées.

- **Comment comptez-vous agir pour assurer une mise en œuvre pratique de cette protection des actifs stratégiques culturels européens ?**

Si cette volonté plus que nécessaire de protéger des « actifs culturels stratégiques » semble nouvelle et singulière au sein d'une Union européenne qui promeut la marchandisation à outrance de tout, la concurrence et la circulation libre de toute marchandise, La France insoumise est partisane depuis de nombreuses années d'un renforcement et d'une extension de l'exception culturelle en Europe, dans laquelle s'inscrit cette volonté de protection des actifs stratégiques culturels. Sa mise en pratique ne pourra se faire qu'en remettant en cause la marchandisation généralisée promue par la Commission européenne et Ursula Von Der Leyen. Elle nécessitera également de lutter contre l'hégémonie grandissante des grandes plateformes de diffusion, notamment américaines, qui sont les premières prédatrices de ces actifs. Elle doit également s'inscrire dans un combat de plus grande ampleur contre les accords de libre-échange, écologiquement, socialement et économiquement irresponsables. Cette mise en œuvre doit rejoindre le combat contre la mise en place à marche forcée de marchés pour nombre d'autres « actifs stratégiques » auxquels nous préférons le terme de « biens communs » comme l'énergie, la santé ou l'éducation.

Négociations commerciales

L'exception culturelle est née du besoin de préserver les biens et services audiovisuels et culturels, dans le cadre des négociations commerciales. De par leur nature, les œuvres culturelles doivent pouvoir bénéficier de protections spécifiques et faire l'objet de mesures de soutien adaptées et souvent dérogoires aux règles de droit commun : mise en œuvre de politiques de quotas, taxations spécifiques pour financer la création locale et nationale... Autant de mesures qui pourraient être remises en cause dans les négociations commerciales menées par l'Union européenne.

- **Comment comptez-vous défendre la spécificité des biens et services culturels dans les négociations commerciales ? Vous opposerez-vous à toute remise en cause de l'exception culturelle dans ces négociations ?**

La France insoumise souhaite étendre et renforcer l'exception culturelle, et s'opposera donc à toute remise en cause de cette dernière dans les négociations commerciales. Elle continuera également de s'opposer aux irresponsables accords de libre-échange, principaux moteurs extra-européen de la remise en cause de l'exception culturelle. Mais elle luttera également au sein de l'Union européenne pour préserver les arts et la culture de la prédation du marché, des logiques austéritaires, de concurrences à outrance et de concentration ainsi que de la privatisation des services publics culturels, comme de tous les autres services publics.

Financement de la culture dans l'UE

L'Union européenne s'engage à promouvoir la culture et la créativité à travers son programme Europe Créative. Doté d'un budget de **2,44 milliards d'euros pour la période 2021-2027**, soit une augmentation significative par rapport aux années précédentes (1.47 milliard d'euros), ce programme vise à soutenir des projets dans le domaine du cinéma, de la musique, du théâtre, de la littérature, des arts visuels et du patrimoine culturel. Plus qu'un simple soutien financier, Europe Créative joue un rôle crucial dans la **promotion de la diversité culturelle européenne**.

Malgré son importance, le budget d'Europe Créative ne représente **que 0,12% du budget total de l'UE**.

- **Quels sont vos engagements pour le financement futur du programme Europe Créative ?**

Europe Créative doit devenir un outil central pour une politique culturelle ambitieuse en Europe, misant sur la diversité, la diversité et la liberté de création, la familiarité des citoyens européens avec les arts tout au long de la vie et le temps long. Ce programme doit développer une action pérenne et ne plus reposer sur les logiques libérales comme celle du dogme de l'appel à projet, qui bénéficie principalement aux plus grosses structures, aux fondations et dispositifs privés et empêche la nécessaire action culturelle de proximité et sur le long terme. Il doit également être un moteur pour l'éducation artistique et culturelle partout en Europe et encourager le développement d'une action publique émancipatrice pour les arts et la culture. De même, Europe Créative peut être moteur pour le respect d'engagements européens sur la culture, comme la convention de La Valette sur le service public de l'archéologie trop peu respectée en Europe et attaquée en France, seul pays à l'avoir réellement appliquée. Pour mener à bien cette ambition, il faut y mettre les moyens. C'est pourquoi la France insoumise soutiendra toute volonté d'augmentation du financement du Programme Europe Créative, pour progressivement atteindre la barre symbolique des 1% du budget total de l'UE.

Impact de l'intelligence artificielle et du numérique sur le droit d'auteur et la création

L'adoption du Règlement sur l'IA a marqué un premier pas positif en vue d'assurer le respect du droit d'auteur dans ce nouvel univers, malgré l'opposition scandaleuse de la France. Un

principe conforté, une obligation de rendre public un résumé des œuvres utilisées pour entraîner les services : ces progrès étaient utiles.

Pour autant, le déploiement de l'IA constitue un défi à relever pour tous les secteurs culturels et créatifs, tant pour l'impact sur l'emploi artistique et la création artistique humaine que pour le respect du droit d'auteur.

- **Quels sont vos engagements pour assurer le respect du droit d'auteur face au déploiement des IA génératives et aux demandes d'élargissement des exceptions au droit d'auteur ?**

Les intelligences artificielles génératives surgissent dans des écosystèmes qui ont leur mode de fonctionnement, bien que fragiles et encore trop construits sur d'inégales répartitions de la valeur. La prime spectaculaire à leur nouveauté et à leurs capacités ne doit pas pour autant être une raison pour leur accorder tous les droits de piétiner et de piller tout ce qui les entoure. Nous nous opposons à la logique techno-béate du gouvernement, poussée par le lobbyisme de l'ancien ministre du numérique Cédric O, actionnaire d'une start-up dans l'IA. On en connaît les ravages, au seul profit d'entreprises du numérique, qui s'attaquent en premier aux conditions de travail et de rémunération des travailleurs. L'IA générative ne doit pas être un outil pour empirer encore plus la situation des travailleurs de l'art en Europe ! De ce fait, la France insoumise s'oppose aux demandes d'élargissement des exceptions au droit d'auteur pour l'IA générative et œuvrera à une juste répartition de la valeur dans l'IA, notamment par des négociations entre sociétés d'auteurs et entreprises de l'IA pour aboutir à une redevance pour l'usage d'œuvres d'auteurs non libres de droit dans les produits générés par ces outils.

- **Comment accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives face au développement de l'IA ?**

Comme tout progrès technique, l'intelligence artificielle doit être mise au service de l'intérêt général et du progrès humain et non du seul bénéfice de ses concepteurs, propriétaires et des pouvoirs répressifs. Si elle peut être un outil précieux pour de nombreuses choses, elle ne doit pas être l'instrument de la disparition de l'être humain des processus de création et de décision. C'est pourquoi la France insoumise a pour mesure-clé sur le sujet de conserver une décision humaine en toute circonstance dans les entreprises et les services publics qui utilisent l'intelligence artificielle. À cela s'ajoute un enjeu politique et philosophique d'ampleur : les arts et processus créatifs sont des activités intrinsèquement humaines. Les artificialiser, c'est perdre la main sur la production des représentations du monde en laissant des machines puiser et piller dans les représentations passées selon des critères politiques définis pour ne remplir que des usages purement utilitaires et non-émancipateurs. La créativité ne doit pas être automatisée !

Ainsi, la France insoumise défend un encadrement strict de l'IA, notamment dans ses usages culturels et créatifs. Cet encadrement passe notamment par plus de transparence dans ces algorithmes, mais également par la possibilité pour les auteurs et éditeurs de refuser l'usage de leurs œuvres par l'IA. La répartition des richesses générées doit également passer par la transparence sur les œuvres mobilisées par les algorithmes pour produire des contenus, ainsi que par des accords entre les sociétés d'auteurs et les entreprises de l'IA. La France insoumise souhaite également la création d'un statut juridique particulier pour les produits culturels créés principalement par IA afin de les distinguer des œuvres produites par des auteurs, notamment en termes de droits et pour lutter contre les abus mercantiles de ces outils. Cela concerne par exemple les livres numériques quasi entièrement générés par IA de très mauvaise qualité qui inondent les plateformes de vente en ligne, comme les articles générés par IA dans la presse. L'obligation de préciser l'usage par IA de façon claire et explicite avant lecture peut notamment faire partie de ce statut juridique spécifique.

- **Pensez-vous nécessaire de préparer une loi européenne sur les enjeux culturels de l'IA ?**

La France insoumise est partisane d'un renforcement de la réglementation sur l'intelligence artificielle, ce qui peut passer par une loi européenne. Cette réglementation doit concerner les enjeux culturels de l'IA, mais également ses usages à but répressif déjà en cours en introduisant des principes de précaution environnementaux et éthiques avec une autorité européenne dédiée, tout en favorisant le développement des IA européennes et des bases de données ouvertes pour leur entraînement.

Régulation du numérique

DMA, DSA, Directive sur les services de médias audiovisuels, directive sur le droit d'auteur... L'Union européenne s'est dotée ces 10 dernières années de nombreux textes visant à réguler le numérique pour soutenir la création et assurer le respect du droit d'auteur et des droits voisins. Pour autant, l'évolution rapide de la tech et de leurs pratiques sont autant de défis qui s'offrent au législateur européen comme aux secteurs culturels et créatifs.

Le transfert et/ou le partage de la valeur entre de grandes plateformes numériques connaissant un attrait notamment des plus jeunes et certains secteurs créatifs et culturels reste une question toujours d'actualité aux enjeux essentiels pour la rémunération des ayants droits.

- **Considérez-vous que l'Union européenne a pris des mesures nécessaires et suffisantes pour réguler les activités des géants du numérique notamment concernant le respect des droits des créateurs et de la création ?**

Il est nécessaire de reprendre le contrôle sur les multinationales du numérique afin que dans ce sujet comme dans d'autres, ce ne soient pas ces géants qui dictent la loi dans leurs intérêts et contre celui des citoyens et des écosystèmes avec lesquels ils composent. Si les directives récentes sont des avancées importantes, leur application en France nécessite encore d'être améliorée. De même, à l'échelle européenne le lobbying des géants du numérique contre les créateurs dans le partage de la valeur de leurs œuvres ne désemplit pas. Dans ses dogmes aveugles de libéralisation du marché à outrance, la Commission européenne y est bien trop sensible. Par conséquent, la France insoumise soutient la nécessité de continuer d'encadrer et de réguler les géants du numérique afin de lutter contre leur mainmise féodaliste de l'espace numérique et a pour volonté d'œuvrer au développement d'acteurs alternatifs à ces acteurs oligopolistiques.

Réforme de la directive Services de Médias Audiovisuel (SMA)

La directive sur les Services de Médias Audiovisuels (SMA), adoptée en 2018, représente un pilier essentiel pour le secteur de la création audiovisuelle et du cinéma : elle a notamment introduit des obligations de promotion et de financement des œuvres européennes (films, séries, documentaires) pour les plateformes numériques afin de faire rayonner la diversité culturelle européenne.

Désormais, chaque plateforme de vidéo à la demande doit proposer un quota minimum de 30% d'œuvres européennes dans son catalogue. La directive a aussi introduit la possibilité pour les Etats membres d'imposer des obligations de financement de la création européenne pour les plateformes de streaming. A ce jour, la majorité des Etats membres, 14 précisément, ont instauré une telle obligation de financement des œuvres européennes dans leur droit national, la France ayant fixé les règles les plus ambitieuses et vertueuses. Mais, cette obligation reste optionnelle.

A l'heure de la révision de la directive,

- **Quelles sont vos propositions pour consolider et renforcer les obligations de promotion des œuvres européennes pour les diffuseurs traditionnels et les services de vidéos à la demande ?**

Les quotas de diffusion d'œuvre européenne sont un pilier essentiel de l'exception culturelle et de la diversité. Ces obligations sont néanmoins facilement contournables en raison de la conception très permissive de la notion « d'œuvre européenne » sur laquelle il est nécessaire de revenir, ce que nous développons dans la question suivante. Pour que ces quotas ne profitent pas qu'aux productions anglaises, qui sont aussi bien souvent des co-productions américaines, et pour favoriser la diversité au sein même de ces quotas, il peut être envisageable d'instaurer des règles de diversité de provenance au sein des obligations de promotion tout comme remettre en cause le fait d'y compter les œuvres provenant du Royaume-Uni. La France insoumise soutient également l'idée d'aborder d'autres pistes pour renforcer ces obligations de promotions d'œuvres européennes parmi lesquelles celui d'un pourcentage maximum d'œuvre de chaque origine non-européenne afin que la diffusion d'œuvres extra-européenne ne soit pas monopolisée par les États-Unis, l'augmentation des quotas de diffusion d'œuvres européennes ou encore l'extension de cette politique de quota à la musique avec une obligation de valorisation d'œuvres européennes.

- **Quelle est votre position sur la définition actuelle des œuvres européennes, incluant des productions de pays non-membres de l'UE ?**

La définition actuelle des œuvres européennes est très large et permissive, ce qui pose de réelles questions quant à l'efficacité effective de cette promotion. Ce sujet est d'autant plus crucial aujourd'hui avec la globalisation des grandes plateformes de diffusion comme Netflix et Amazon Prime et les accords de co-productions qu'elles réalisent avec des acteurs européens, n'empêchant aucunement l'influence consumériste qu'ils ont dans les processus de production. Cette influence continue d'étouffer progressivement la liberté des auteurs dans la production des œuvres, et donc la singularité de la politique culturelle française sur le sujet et in extenso européenne. Cette dynamique de Cheval de Troie se développe également par les États non-membre de l'UE mais signataires de la Convention européenne sur la télévision transfrontière. Nombre de ces pays ne disposent pas de mécanismes vertueux en faveur de la liberté de création et permettent aisément à des productions majoritairement anglo-saxonnes de pouvoir entrer dans les quotas de diffusion. Il en va de même pour les productions du Royaume-Uni qui occupent une grande partie de ces quotas en France. Dans le sens du renforcement de l'exception culturelle, une révision de cette définition est donc nécessaire afin qu'elle privilégie les œuvres dont la production est majoritairement européenne et n'intègre plus les pays non-membres de l'UE.

- **Comptez-vous défendre la généralisation des obligations d'investissement dans la création audiovisuelle et cinématographique européenne et le renforcement de la visibilité et de l'exposition des œuvres européennes ?**

La France insoumise soutient cette généralisation des obligations d'investissement et le renforcement de la visibilité et de l'exposition des œuvres européennes. Mais cela n'est pas suffisant pour s'inscrire dans une perspective d'exception culturelle et de protectionnisme solidaire dans les industries culturelles. Si de l'investissement en Europe où les plateformes américaines réalisent un gros chiffre d'affaires est nécessaire, cette obligation ne garantit pas la liberté de création et la lutte contre l'uniformisation des œuvres produites comme il est d'usage chez ces producteurs, au contraire. La France insoumise portera la nécessité que ces grands producteurs contribuent de façon conséquente aux systèmes de redistribution européens, du type du CNC, afin que la redistribution de la valeur puisse se faire sans pour autant être un tremplin à leurs ambitions hégémoniques tout en garantissant la liberté de création. Ces investissements dans la création audiovisuelle et cinématographique doivent aussi se faire en préservant cette liberté de création essentielle à la singularité des écosystèmes artistiques français et européens.

Promotion et découvrabilité de la culture dans l'UE

Dans l'univers numérique, un nouveau concept a émergé pour évoquer la place de la création européenne : la découvrabilité.

Tous les secteurs artistiques sont concernés par cet enjeu visant à faciliter la visibilité des œuvres européennes : la promotion sur les catalogues des plateformes de VàD pour l'audiovisuel ; la mise en place par les services de streaming de l'égalité d'accès au marché des créateurs et des répertoires en développant des fonctionnalités visant à promouvoir les créateurs européens pour la musique ; la promotion des spectacles sur les plateformes de partage de vidéos et les moteurs de recherche pour le spectacle vivant ; la visibilité des œuvres sur les réseaux numériques pour les arts graphiques...

Plusieurs rapports parlementaires ont mis en avant l'importance de s'intéresser à la découvrabilité (mise en œuvre de la directive SMA, future du secteur européen du livre, statut européen de l'artiste, conditions des auteurs sur le marché du streaming musical européen ...). De la même manière, la Commission européenne a lancé une étude sur la découvrabilité de divers contenus culturels européens dans l'environnement numérique et les ministres européens de la culture ont appelé en 2022 à consacrer le principe de découvrabilité des œuvres, ouvrant ainsi la voie à des initiatives qui pourraient permettre de renforcer la promotion des œuvres européennes en ligne.

- **Quels sont vos engagements pour porter un futur cadre européen pour la découvrabilité ?**

La découvrabilité doit faire partie des combats que nous devons mener contre l'hégémonie des plateformes de diffusion et de leur rapport purement consumériste et mercantile aux arts et à la culture. Un des obstacles majeurs à la découvrabilité, tout comme à la diversité culturelle, réside dans la concentration des industries culturelles et le regroupement dans quelques grands groupes de toute la chaîne de production des œuvres. C'est pourquoi la France insoumise poursuivra à l'échelle européenne sa lutte contre la concentration dans les médias et les industries culturelles. Cela passera notamment par l'interdiction de toute prise de contrôle de plus de 20% du capital par une même personne physique ou morale dans les

médias et les industries culturelles. À cela s'ajoute le soutien au développement d'acteurs européens alternatifs misant sur la diversité, la liberté de création et la découvrabilité.

Le combat pour la découvrabilité doit aussi se mener contre l'opacité contraignante des algorithmes de recommandation des grandes plateformes, qui décident à elles seules de ce qui est mis en avant, de quels artistes sont valorisés. Comme dans son programme national, la France insoumise soutiendra l'idée de forcer les plateformes à laisser les utilisateurs régler eux-mêmes leurs algorithmes, et de leur permettre de valoriser la découvrabilité dans ces paramètres.

Néanmoins, ce serait une erreur digne de l'idée que le Pass Culture est un dispositif d'Éducation artistique et culturelle efficace que de penser que la familiarité avec les arts et la culture pour les citoyens européens passe uniquement par la variété de ce que des applications peuvent leur proposer. Cette familiarité passe justement par le contact humain, la pratique artistique, l'action culturelle de proximité. C'est pourquoi la France insoumise proposera de généraliser la pratique artistique et les échanges culturels dès le plus jeune âge en Europe via Europe Créative ainsi que la mise en place d'un fonds de développement pour l'Éducation artistique et culturelle pour les citoyens européens tout au long de la vie. Notre ambition culturelle ne saurait reposer uniquement sur la variété d'un catalogue de consommation individuelle. Elle se conçoit en liant les émancipations collective et individuelle, la rencontre et la découverte, en somme l'enrichissement des rapports au monde.

Géoblocage

L'économie de la culture est spécifique et conduit à ce que les œuvres culturelles ne puissent pas toujours être disponibles partout et en même temps sur le territoire européen, pour des raisons liées à la fois à la langue, aux conditions de financement de la création et à l'absence de rentabilité des investissements nécessaires pour gérer des transactions à l'échelle européenne. Des initiatives régulières au Parlement européens tendent à remettre en cause à vouloir interdire le « géoblocage ». Encore en décembre 2023, un rapport parlementaire avait proposé de mettre fin au géoblocage avant que la mobilisation de beaucoup de créateurs et professionnels européens ainsi que d'eurodéputés ne convainque la majorité du Parlement d'y renoncer : risque de perte de revenus, mise en péril de l'investissement dans de nouvelles œuvres, réduction de la diversité culturelle...

- **Si de telles initiatives voyaient à nouveau le jour, soutiendriez-vous le maintien de la possibilité de géoblocage pour les œuvres culturelles ?**

Le géoblocage et la territorialité des droits sont des composantes essentielles des écosystèmes culturels. La France insoumise continuera à défendre ce principe, et s'opposera aux autres tentatives de contourner le système de partage de valeur dans la culture comme le « buy out » auxquels incitent de plus en plus de plateformes de diffusion.

Résoudre les conséquences de l'arrêt RAAP

La jurisprudence de la CJUE de septembre 2020, dite « arrêt RAAP », s'est traduite, pour les organismes de gestion collective de droits voisins, par une perte de capacité de financement privé des actions culturelles dans la musique enregistrée et le spectacle vivant à hauteur de 25 millions par an. En dépit d'une étude d'impact commandée par Thierry Breton, aucune solution n'est encore intervenue au niveau de la Commission. Des propositions ont été faites

pour envisager un règlement de cette question, notamment à travers le rétablissement de l'application de la règle dite de la réciprocité.

- **Prenez-vous l'engagement de porter au Parlement et auprès de la Commission une solution permettant de rétablir en Europe le principe de réciprocité au titre des droits voisins pour les œuvres diffusées à la radio, dans les cafés et les bars ?**

L'arrêt RAAP entraîne aujourd'hui un déséquilibre certain entre l'Union Européenne et le reste du monde, en l'occurrence principalement les États-Unis. Il n'est pas acceptable que les sociétés d'auteurs états-uniennes piétinent les règles essentielles au fonctionnement des écosystèmes artistiques mondiaux au détriment des artistes et citoyens européens. Par conséquent, la France insoumise soutiendra les initiatives pertinentes permettant de corriger cette inégalité, quitte à employer le rapport de force nécessaire pour que la réciprocité soit rétablie.

Statut européen de l'artiste et liberté de création et d'expression

La crise sanitaire a exacerbé les fragilités de la condition des artistes en Europe. Conditions de travail précaires, rémunérations incertaines, accès limité à la protection sociale et à la formation, remise en cause de la liberté artistique et d'expression, inégalités de genre... Les défis, qui peuvent varier selon les secteurs, sont nombreux, sans oublier les politiques restrictives de délivrance des visas à l'égard des artistes non-ressortissants de l'UE.

- **Dans ce paysage, et avec la nécessité de maintenir la vitalité et le dynamisme de la chaîne de création, comment pensez-vous contribuer à améliorer la situation des artistes, soutenir la liberté d'expression et de création et la circulation des artistes dans les frontières de l'UE ?**

L'ambition culturelle que porte la France insoumise en France et en Europe passe par la reconnaissance du travail et de l'art et la conquête de nouveaux droits. Par conséquent, nous travaillerons à la reconnaissance et à l'harmonisation du travail de l'art au niveau européen en soutenant la création d'un statut européen de l'artiste et des régimes sociaux adaptés notamment pour les artistes-auteurs, en luttant contre l'ubérisation dans ces métiers et en introduisant une conditionnalité sociale aux financements d'Europe Créative, obligeant les financiers à respecter ces statuts spécifiques de travailleur. Nous œuvrerons également à ce que l'Union européenne soit un cadre garantissant la liberté d'expression et de création, en conditionnant les financements européens au respect de cette liberté et de l'État de droit. Cette ambition passera également par Europe Créative, dont la France insoumise soutiendra l'augmentation des moyens et la réorganisation afin que le programme sorte du dogme de l'appel à projet, développe plus de dispositif pérenne de soutien à la création et à la circulation des œuvres et des artistes, et simplifie ces démarches afin de garantir à une plus grande diversité d'artistes et de structures de pouvoir bénéficier de ces financements. Enfin, la France insoumise veillera à ce que l'Europe soit une terre d'accueil et de circulations des artistes et intellectuels du monde entier.